

On s'abonne

à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché.

ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste, \$1.
Pour l'Angleterre, y compris les frais de poste, par an, 30 schellings.

JOURNAL DE QUÉBEC,

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

JOSEPH CAUCHON, Rédacteur en Chef. — AUGUSTIN CÔTE, Gérant.

PRIX

des annonces.
Six lignes, ... 26
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix, ... 34
Pour chaque ligne au-dessus, ... 04

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

(Voir la page.)

RAPPORT

DIRECTEURS

Sur les ressources probables du chemin de fer de la rive Nord.

A MESSIEURS LES DIRECTEURS DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

Considérations générales.

Votre comité chargé d'examiner le rapport de l'ingénieur en chef sur le tracé de votre chemin, a l'honneur de vous soumettre les considérations suivantes.

Quelqu'un ait les espérances de la compagnie sur l'exploration, le résultat les a loin dépassées, car il établit incontestablement la supériorité de votre chemin sur toutes les lignes existantes de chemins de fer dans le pays.

Cette supériorité s'exprime comme suit :
I. Moindre longueur entre deux points donnés.

II. Niveau plus parfait.
De ces deux faits primordiaux et pour ainsi dire élémentaires se déduisent les suivants comme corollaires :

1° Les vitesses étant les mêmes, de deux chemins, le plus court est le plus vite parcouru ;

2° De deux chemins, le plus court est le moins cher à parcourir ;

3° De deux chemins, le plus court est le moins cher à faire ;

4° De deux chemins, le plus court est le moins cher à entretenir ;

5° De deux chemins, le plus horizontal est le plus vite parcouru ;

6° De deux chemins, le plus horizontal est le moins cher à faire ;

7° De deux chemins, le plus horizontal est le moins cher à entretenir ;

8° De deux chemins, le plus horizontal offre le plus de sécurité.

Ces faits sont triviaux à force d'être élémentaires, mais ils n'en sont pas moins de toute évidence à votre chemin est impossible pour le commerce qui se rend à Québec, en passant par Montréal, ou qui va de la première à la dernière ville.

Votre but n'est pas de créer, entre les divers chemins de fer, des jalouses et des antipathies préjudiciables aux intérêts du pays, puisque ces chemins ont, chacun, leur utilité et leur but propre, et qu'ils méritent ainsi tous l'encouragement public.

Comprenant votre pensée, nous nous sommes bornés à constater que si ces entreprises sont bonnes, non-seulement au point de vue de la prospérité générale, mais encore à celui du capitaliste dont elles ont attiré le regard et conquis la confiance, avec encore plus de raison ce regard et cette confiance doivent-ils se tourner vers le "Chemin de fer de la rive Nord" qui n'est pas encore fait parce qu'il dormait dans la pensée inerte de la population de Québec et du nord du fleuve lorsque tout était en mouvement autour de lui.

LONGUEUR DU CHEMIN.

La longueur du tracé du Chemin de fer de la rive Nord est d'un peu moins de 156 milles.

La distance, entre Montréal et Québec, par le fleuve, est de 180 milles.

Et M. l'ingénieur Bailey dit, dans son rapport aux directeurs de la compagnie du chemin de fer de Richmond, "que le trajet de Québec à Montréal, par leur chemin, est d'une bagatelle plus long que par le fleuve."

Le chemin de fer de la rive Nord est donc plus court d'au moins 24 milles que les chemins combinés de Richmond et du Saint-Laurent. C'est une différence considérable pour une pareille distance ; différence qui affectera d'autant le coût de construction, le coût d'entretien et le coût de

transport ; différence, économie de toute nature, précieuse pour le voyageur et pour le fret. Ajoutez à cela que, pour faire le trajet de Québec à Montréal, par Richmond, il faut traverser le fleuve deux fois, en perdant beaucoup de temps, surtout l'hiver, et en courant beaucoup de dangers ; tandis que, sur le chemin de la rive Nord, on se rend de Québec au cœur même de Montréal, sans laisser une seule fois le char, en traversant de riantes et fertiles campagnes et d'innombrables villages sous le regard du majestueux Saint-Laurent, dont les tempêtes comme la placidité, dont les eaux sillonnées par des milliers de voiles, seront un spectacle tout à la fois grandiose et inoffensif pour le voyageur, car, vos ingénieurs, exécutant les instructions que vous leur avez données, se sont approchés du fleuve partout où ils ont pu le faire sans inconvénient, pour que votre chemin puisse être utile à la fois aux populations des deux rives du Saint-Laurent.

Les difficultés de la traversée, entre Québec et la Pointe-Levy sont si grandes, l'hiver, la glace obstruant le fleuve presque sans intermittence, que les voyageurs seuls durant cette saison de l'année prendront la route de Richmond, les effets pesants et volumineux devant attendre la saison de la navigation jusqu'à l'époque de la mise en opération de votre chemin. Cet inconvénient de la traversée est tel que, bien que la moitié du trajet entre Québec et Montréal, par la voie du Sud, se fasse actuellement en chemin de fer, presque tous les voyageurs prennent la route du Nord ; le commerce, considérable, cette année, suit la même voie. On y rencontre, à l'heure qu'il est, des voitures par centaines, chargées de cuivre, de suif, de lard et d'autres articles.

Ce fait incontestable prouve tout à la fois la nécessité et les avantages du chemin de fer de la rive Nord.

Non-seulement votre chemin sera le chemin de roi des 300,000 habitants de la rive nord du Saint-Laurent et en transportera les produits, mais il sera encore la voie qui conduira au marché pour environ 70,000 habitants de la rive Sud, car, le chemin de fer de Richmond, passant dans l'intérieur des terres, à une grande distance, la population et le commerce de la rive ne sauraient y parvenir. Des communications, au moyen de petits bateaux à vapeur, seront établies aux principaux points entre les deux rives du fleuve, pour l'été, et le pont de glace, que la nature ne manque jamais de construire tous les ans, à la même époque, sur plusieurs points du fleuve, au-dessus de Portneuf, rendra les communications encore plus faciles durant l'hiver.

Le trajet, de Québec à Montréal, se fera en cinq ou six heures tout au plus ; ce sera une économie de six heures au moins sur le temps du parcours de nos puissants vapeurs, durant la belle saison, et une toute autre économie de temps, l'automne, lorsque la brume et les tempêtes ralentissent et interrompent presque nos relations commerciales avec Montréal et le Haut-Canada. L'hiver ce sera une économie de 42 heures.

Le but des chemins de fer, c'est de faire disparaître le temps et l'espace ; c'est de rapprocher les uns des autres, et de les placer tous sur un même plan, le premier plan ; c'est d'égaliser les avantages de tous les points d'un pays ; c'est d'établir un même niveau pour tous les marchés, en en faisant, pour ainsi dire, par la rapidité des communications, un seul et même marché. Et si le meilleur chemin, le plus certain du succès, est naturellement celui qui atteint le mieux ce but, remplit le mieux ces conditions, nul n'est plus sûr de l'avenir que le chemin de fer de la rive Nord.

RAMPE.

Nous avons parlé de la rampe [grade] de votre chemin.

M. Bailey dit que "60 parties sur 100 de tout le chemin de Richmond sont un niveau parfait ou ont une inclinaison qui

"n'excède pas 15 pieds par mille. Il n'y a pas de pentes excédant 30 pieds par mille, excepté la descente au Saint-Laurent et un court espace à Richmond où il faut une pente de 50 pieds par mille. "Tels sont les traits les plus importants de votre chemin, et on peut les considérer comme éminemment favorables. "Ces traits sont, en effet, d'un caractère éminemment favorables ; mais voici, sur la rive Nord du Saint-Laurent, quelque chose de plus favorable encore : 31 parties sur 100 sont un niveau absolument parfait ; 39 varient de 6 à 2 pieds par mille ; 10 de 15 à 6.

COUT DE CONSTRUCTION.

Maintenant pour le coût de construction.

Le chemin de fer de Richmond, par le contrat conclu entre la compagnie de ce chemin et MM. Jackson et Cie, coûtera \$212,500 courant, et plus de \$200,000, parce que MM. Jackson et Cie ont, si nous ne nous trompons, droit à une augmentation égale à l'augmentation du prix du fer au moment du contrat.

Le chemin de fer du Saint-Laurent, qui complète la communication entre Québec et Montréal, coûtera, équilibre, au-delà de \$200,000 ; il coûte déjà cette somme.

Le pont de Montréal, d'après le calcul de M. Keefer, coûtera \$1,250,000 ; il coûtera indubitablement davantage.

Il en coûtera donc au moins \$2,000,000 à la compagnie du Grand Tronc pour établir une communication entre Québec et Montréal ; et encore, cette communication, se complétant à l'aide de transbordements, durant l'été, sera-t-elle interrompue durant l'hiver ?

Pour couvrir l'intérêt d'un pareil capital, à 6 pour cent, en sus du coût de la mise en opération, qui est en moyenne de 40 pour cent sur la recette, il faudra une recette annuelle nette de \$130,000, ou une recette brute de \$200,000.

Appuyés sur l'histoire des chemins de fer, nous croirons pourtant à cette énorme recette.

Voyons maintenant ce que coûtera le chemin de fer de la rive Nord, si les ressources du Canada, mieux connues aujourd'hui, sont capables de donner confiance au capitaliste, et si, pour construire le chemin vous n'êtes pas obligés d'avoir recours à des expédients ruineux.

Votre ingénieur évalue le coût du chemin à \$243,696 2 ; des débarcadères et des gares à \$59,100 ; des locomotives, chars, etc., à 70,180 ; les dépenses contingentes à \$24,122 0 3, en tout \$757,998 2 5. Et il ajoute : "Pour tous ces travaux, j'ai fait mes calculs avec libéralité. J'ai appuyé ces calculs sur les prix payés pour de pareils ouvrages sur d'autres lignes de chemins de fer, et je n'ai pas même pris compte des avantages extraordinaires de votre chemin qui permettent d'y réduire le prix de l'ouvrage au-dessous de la moyenne ordinaire."

Ce sera donc pour la construction et la mise en opération complète du chemin \$485 11 01 par mille.

L'intérêt du coût total, à 6 pour cent, sera annuellement de \$45,438 ; et, si, à cette somme, vous ajoutez 40 pour cent pour la mise en opération, vous aurez besoin d'une recette brute annuelle de \$75,730.

Ainsi, de deux chemins, placés entre deux mêmes points, l'un, pour donner 6 pour cent, aura besoin d'une recette brute annuelle de \$200,000, et l'autre, seulement d'une recette brute annuelle de \$75,730.

Si donc le premier est rétributif, et nous ne doutons pas qu'il le soit, le second devra l'être incontestablement plus ; et quand les chemins unis de Richmond et du Saint-Laurent chargeront, disons 12 sous pour le transport d'un article, le chemin de la rive Nord fera précisément le même profit en transportant le même article pour un peu plus de trois sous.

On nous objectera peut-être que le coût du pont de Montréal doit être réparti sur le coût de tout le chemin du Grand Tronc,

et qu'ainsi notre calcul est exagéré. A cela nous répondrons que, dans ce calcul, nous avons omis le coût de la construction et de la mise en opération des vapeurs qui devront compléter la communication, par le Sud, entre Montréal et Québec. Et puis le coût de mise en opération, qui est, en moyenne, de 40 pour cent sur la recette, et plus ou moins considérable suivant que le chemin est plus long ou plus court et que la rampe est en plus ou moins forte. Ainsi, tandis qu'une locomotive sur le chemin de Reading a tiré cent cinquante chariots de fer à charbon, en un seul convoi du poids de douze cent soixante et huit tonnes, n'a pu monter qu'un seul char chargé de 12 tonnes et demi seulement.

De plus, le coût de l'entretien d'un chemin est proportionnel à sa longueur. Or les chemins de Richmond et du Saint-Laurent sont plus longs que celui de la rive Nord, et la rampe en est plus forte.

En présence de tous ces faits, n'est-il pas évident que le commerce de l'Ouest, de la vallée du Saint-Laurent, de la vallée de l'Outaouais et de Montréal passera par le Nord du fleuve pour aller s'arrêter au débarcadère du chemin de fer de la rive Nord, à l'eau profonde du fleuve, où viendront le recevoir les 1,500 navires qui fréquentent annuellement le port de Québec ?

BASSINS.

Votre compagnie s'adresse au parlement pour obtenir le pouvoir de construire des bassins dans la rivière Saint-Charles, bassins remplis d'eau (wet docks) où viendront se charger et se décharger, à l'abri de la tempête et des avaries, tous les bâtiments qui fréquentent notre port ; bassins vides (dry docks) où se construiront et se radoubent les navires.

Les vallées du Cap-Rouge et du Saint-Charles sont destinées prochainement à se confondre en une seule, par le travail de l'homme, et à former une immense chaîne de bassins ceinturant la ville de Québec et permettant au fleuve Saint-Laurent de couler dans un lit qu'il couvrait probablement autrefois de ses eaux.

Les bassins et les entrepôts qui les avoisinent seront une grande source de prospérité pour Québec, et de revenus pour la compagnie, en même temps qu'ils rendront plus sûrs, plus expéditifs et moins coûteux le chargement et le déchargement des navires.

COMMERCÉ.

Le commerce suivra la voie du Nord parce qu'elle sera la plus courte ; il la suivra parce qu'elle sera la plus rapide ; il la suivra parce qu'elle sera la moins coûteuse ; il la suivra parce qu'elle lui épargnera des transbordements, toujours assujettis à des inconvénients dont le moindre est la perte du temps ; il la suivra parce que, arrivé au port de Québec, il trouvera, à votre débarcadère, une facilité d'écoulement qu'il ne trouvera nulle part ailleurs.

Le chemin de fer de la rive Nord est la voie la plus courte que puisse suivre le voyageur pour se rendre de New-York à Québec ; elle sera suivie, l'hiver, par ceux qui se rendront à Boston. C'est encore la voie qui conduira, en droite ligne, au Haut-Canada et à l'embouchure de l'Outaouais.

Votre chemin aboutit aux deux villes les plus grandes et les plus commerçantes du Canada et de toute l'Amérique britannique.

QUÉBEC.

Québec, si riche de souvenirs historiques, si fortement, si pittoresquement assis au sommet de son promontoire comme pour jeter son sublime regard sur l'une des scènes les plus belles et les plus majestueuses de la nature ; Québec, qui voit couler à ses pieds l'un des plus grands fleuves de la terre, dont il est le principal port pour les bâtiments de long cours et qui le met en communication avec les vastes régions de l'Ouest par la navigation intérieure, moitié naturelle, moitié artificielle, la plus magnifique qu'il y ait au monde ; Québec possède, pour le commerce, des avantages

incalculables en même temps que ses beautés naturelles et ses fortifications y attirent une foule immense de voyageurs.

Cette ville, y compris la cité et la partie des faubourgs situés en dehors des limites de la cité, contient une population de plus de 50,000 âmes ; elle n'en renfermait que 27,000 en 1831. La propriété foncière de la cité seule est évaluée par M. Serrell, l'auteur du plan du pont suspendu de Québec, à \$5,992,089. Dans ce chiffre, sont comprises la valeur de la propriété cotisée et celle de la propriété publique non-cotisée, qui est considérable dans Québec plus que partout ailleurs peut-être. M. Serrell, supposant, non sans raison, que la cotisation ne se faisait pas plus rigoureusement à Québec que dans la plupart des villes des États-Unis, a établi la proportion qu'on y fait pour trouver la valeur réelle de la propriété foncière : 25, la propriété cotisée, est à 40, la propriété réelle. C'est ainsi qu'il a trouvé le chiffre \$5,992,089.

La valeur de la propriété mobilière offre un chiffre encore plus élevé ; de sorte que Québec renferme une valeur d'au moins \$12,000,000 courant.

Les chiffres suivants donneront une idée de la prospérité et du commerce de Québec :

ARRIVAGE AU PORT DE QUÉBEC.

Années.	Bâtiments.	Tonnage.
1845	1699	628,389
1846	1699	623,791
1847	1444	542,505
1848	1350	494,247
1849	1328	502,513
1850	1341	485,905
1851	1469	573,397
1852	1234	506,123
1853	1351	570,738

Le nombre des bâtiments qui laissent le port, tous les ans, est plus considérable que celui des bâtiments qui y arrivent. Ainsi, 1406 bâtiments, jaugeant collectivement 589,567 tonnes, laisseront le port en 1853. On trouve la cause de cette différence, en comptant les navires qui se construisent annuellement dans nos chantiers :

BÂTIMENTS FRANÇAIS ET BRITANNIQUES ENTRE QUÉBEC ET LES PROVINCES BRITANNIQUES NORD-AMÉRICAINES EN 1853.

ARRIVÉS ET PARTIS.		
QUÉBEC ET LES PROVINCES BRITANNIQUES NORD-AMÉRICAINES EN 1853.		
Arrivés.		
N. de bâtiments.		Tonnage.
228		23,264
Partis.		
N. de bâtiments.		Tonnage.
218		14,069

Le commerce, entre Québec et les provinces du Golfe, a augmenté considérablement en 1853 ; le commerce avec Terre-Neuve s'est plus que doublé de 1852 à 1853. En 1852, 24 bâtiments jaugeant 1944 tonnes furent expédiés à Terre-Neuve ; en 1853, le nombre des bâtiments, expédiés au même lieu, fut de 34 jaugeant 3,575 tonnes.

Avant peu, toutes les provisions destinées à nourrir ces provinces, partiront probablement du port de Québec.

Aux chiffres que nous venons de donner, il faut ajouter un nombre immense de petits bâtiments faisant le cabotage, et apportant à Québec, le madrier, la planche, la luge, la douve, le bardeau, le bois de chauffage, la pierre, le lard, le beurre, les pommes de terre, le foin, l'avoine et les autres grains, etc., et les animaux de toute espèce, pour en rapporter tous les articles de commerce que ne produisent pas les districts agricoles.

Les importations de Québec, en 1853, se sont élevées à \$1,190,736 15 8, et ses exportations à \$1,264,432 12 8. Le chiffre des importations est, cependant, beaucoup plus considérable qu'il ne paraît, les marchands de Québec rapportant une partie de leurs importations à la douane de Montréal.

Québec est l'entrepôt du bois de l'Outaouais, du Saint-Maurice et des autres tribunes du Saint-Laurent. Il a exporté en 1853, 22,129,120 pieds cubes de bois carré, 1571 mille (de 1200) cubes de première qualité, 1854 mille cubes de tonne, 3,078,475 madriers de première qualité et 5569 cordes de latte.

CONSTRUCTION NAVALE.

"Peut de ports," dit lord Elgin, dans une dépêche qu'il adressait, en 1832, au ministre des colonies, "offrent autant de facilités que Québec pour la construction des bâtiments, tous les matériaux employés dans la construction des navires y étant à bon marché, la main d'œuvre abondante et peu chère durant l'hiver, et les changements toujours certains."

Le tableau suivant indiquera la mesure de cette importante industrie :

Années.	N. de bâtiments construits.	Tonnage.
1843	48	13,785
1844	48	15,045
1845	53	26,147
1846	40	19,764
1847	70	37,176
1848	41	19,909
1849	37	24,426
1850	45	30,387
1851	64	40,567
1852	42	27,754
1853	76	51,637

Le jaugeage moyen des bâtiments à voiles carrées était de 832 tonnes en 1849, de 912 en 1850, de 972 en 1851, de 964 en 1852 et de 1,132 en 1853.

La valeur moyenne annuelle des bâtiments construits à Québec est environ \$500,000.

Une grande partie du bois qui sert à la construction de ces bâtiments sont des forêts situées à quelque distance de Québec et sur la voie de votre chemin. Dans la construction d'un bâtiment de 1,000 tonnes entrent les quantités de bois suivantes, apportées l'hiver à grands frais par les habitants des lieux environnants :

140 varangues, à \$3.....	\$420 0 0
140 premiers genoux, à \$1 5.....	175 0 0
140 seconds genoux, à \$1.....	140 0 0
140 troisièmes genoux, à \$0 17 6.....	12 0 0
140 alouges, à \$0 12 6.....	87 10 0
50 autres allonges, à \$2.....	100 0 0
	\$1045 0 0

Il entre encore dans la construction d'un bâtiment de 1,000 tonnes, 50,000 pieds de bois qui ont une valeur égale aux quantités que nous venons d'énumérer, et le chemin de fer en diminuant le coût du transport, les amène à des prix moindres.

Pour vous donner une idée du coût du transport et de l'élan que votre chemin donnera à la construction des bâtiments, il suffit de vous dire qu'un agriculteur d'une paroisse voisine disait tout récemment à un constructeur de navire : "Ma pièce de bois rendue ici, vaut \$10 0 0 et encore, à ce prix, je ne gagne rien ; mais je vous la donnerai pour \$2 10 0, si vous la prenez sur le chemin, au bord de la forêt."

AVENIR DE QUÉBEC.

Nul ne peut mesurer les destinées de Québec, qui serait peut-être aujourd'hui grand comme New-York si le commerce et les capitaux avaient mieux apprécié la valeur du Saint-Laurent et les ressources du Canada, et si la législation impériale n'avait pas longtemps fermé nos ports aux bâtiments étrangers.

Québec est plus près de Liverpool que New-York de 360 milles, et le Saint-Laurent conduit de l'Europe aux régions de l'Ouest, par la ligne droite, au moyen d'une navigation intérieure de 800 lieues. L'Ouest contient déjà dix millions d'habitants et est capable d'en contenir 500 millions dans ses plaines fertiles et sans limites.

Comparez les distances, comparez surtout toute cette magnifique navigation à la navigation toute artificielle, au moyen de laquelle New-York reçoit les produits de l'Ouest et lui renvoie, en retour, ceux de l'Europe, et vous direz ensuite, s'il est possible de douter de l'avenir de Québec.

Si, jusqu'ici, Québec n'a pas été tout ce qu'il devait être, c'est que les prix du fret ont été moins élevés à New-York, assez pour compenser les désavantages de la route de l'Érie ; et ils ont été plus élevés à

Feuilleton du Journal de Québec.

DU 8 AVRIL, 1854.

NOTES

SUR LES

Régîtres de N. D. de Québec.

donné en vain, je me suis déterminé à publier des notes, que j'ai recueillies en parcourant les registres de Notre-Dame de Québec. Sans être d'un intérêt général, elles peuvent avoir quelque prix pour des Canadiens, car elles renferment un résumé de ce que les plus anciens de ces registres offrent d'intéressant, touchant les familles établies en ce pays, dans les commencements de la colonie. Les descendants des premiers habitants de la Nouvelle-France aimeront à y trouver des renseignements sur l'origine, sur les alliances, sur les migrations de leurs ancêtres. Quelques souvenirs historiques des premiers essais de colonisation serviront d'introduction à ces notes.

I.

1621 — 1630.

A son premier voyage, en 1534, Jacques Cartier n'avait fait que se montrer vers l'entrée du grand fleuve. L'année suivante, il partit de nouveau pour continuer ses découvertes, après avoir fait les préparatifs qu'il décrit dans les termes suivants : "Le dimanche, jour et fête de la Pentecôte, seizième jour de mai au dit an 1535, du commandement du capitaine et du bon vouloir de tous, chacun se confessa, et recueus tous ensemble notre créateur en l'église cathédrale du diocèse de Saint-Malo ; après lequel avoir reçu fumes nous présenter au chœur de la dicte église, devant Révérend Père en Dieu, Monsieur de Saint-Malo, lequel en son état épiscopal nous donna sa bénédiction. Le Mercredi en suivant, 19^e jour de May, le vent vint bon et convenable, et appareillâmes avec les trois navires."

Le vieux marin faisait sa paix avec Dieu, avant d'entreprendre ses voyages dangereux et difficiles ; n'ayant plus à craindre de ce côté, il était mieux disposé à rencontrer les périls qu'il attendait dans les mers du Nord. Ses successeurs, Poirinecourt et Champlain, apportaient le même soin à se préparer aux difficultés d'une longue navigation.

Les trois vaisseaux de Quartier, savoir : la grande Hermine de 100 à 120 tonnes, la petite Hermine de 60 tonnes et l'Émerillon de 40 tonnes portaient les premiers européens qui aient hiverné dans la vallée du Saint-Laurent. Voici comment il décrit le lieu qu'il choisit pour y établir ses quartiers d'hiver :

"Au bout d'icelle île vers l'Ouest y a un affluve d'eau, bel et délectable pour mettre navires ; auquel y a un destroit du diocèse de France, fort courant et profond ; mais il n'a de large qu'environ un tiers de lieue ; le travers duquel y a une terre double de bonne hauteur toute labourée, aussi bonne terre qu'il soit possible de voir ; et la est la ville et demeure du Seigneur Donnacona, laquelle demeure se nomme Stadaconé. . . . Sans laquelle haute terre vers le Nord est la rivière et Hable de Sainte-Croix : auquel lieu nous avons été depuis le quinzième jour de Septembre, jusqu'au sixième jour de mai 1536 : auquel lieu les navires demeurèrent à sec, comme ci-devant est dit."

Voilà bien les lieux où, 73 ans plus tard, devait s'élever l'habitation de Champlain ; voilà le bassin de Québec, le rétrécissement du fleuve qui n'a plus qu'un mille de largeur ; cette terre double, ou à deux versants ; sous cette haute terre vers le Nord, la rivière et le Hable auxquels Quartier donna le nom de Sainte-Croix, et que les P. Recollets, près d'un siècle plus tard, nommèrent Saint-Charles. Quant au village de Stadaconé, je suis porté à croire qu'il était situé sur cette partie du coteau qui s'étend de la porte de la Canoterie à la côte d'Abraham. Les habitants appartenaient à la grande famille Algonquienne qui, sous divers noms, occupait une partie considérable de l'Amérique du Nord. Après avoir visité Hochelaga, Quartier, suivant Champlain, "fut contraint d'hiverner en la rivière Sainte-Croix, en un endroit où, maintenant, les Jésuites ont leur demeure sur le bord d'une autre petite rivière qui se décharge dans celle de Sainte-Croix, appelée la Rivière de Jacques Quartier, comme ses relations en font foi." Cette rivière de Jacques Quartier est la même que la rivière Lairet, qui tombe dans la rivière Saint-Jacques vis-à-vis de la Pointe-aux-

Lièvres. Le 6 mai 1536, Jacques Quartier appareilla du Havre de Sainte-Croix pour retourner en France ; ses hommes avaient souffert considérablement pendant l'hiver, d'une maladie qui paraît avoir été le scorbut.

François I^{er}, désirant former des établissements dans le Canada, nomma, en 1540, François de la Roche, Sieur de Roberval, son lieutenant et gouverneur de la Nouvelle-France. Quartier, en qualité de capitaine-général et maître Pilote de l'expédition, partit de Saint-Malo avec cinq vaisseaux, le 31 mai de l'année suivante, et arriva au Port de Sainte-Croix vers la fin du mois d'août. Cette fois, il fixa son habitation, non sur la rivière Saint-Charles, mais vers l'entrée de la rivière du Cap-Rouge, dans un lieu qu'il nomma Charlesbourg-Royal. Après le départ de Quartier, Roberval aborda au même lieu, accompagné de deux cents personnes, soldats, marins, et gens du commun, avec tout ce qui était nécessaire pour commencer une colonie. Les malheurs, qui fondirent sur le nouvel établissement de France-Roi, forcèrent à l'abandonner au bout de dix-sept mois. Roberval retourna en France avec les tristes débris de sa colonie, dans l'année 1543 ; et les tribus Algonquiennes demeurèrent dans la paisible possession de Stadaconé et du royaume de Canada.

Les Français n'avaient cependant point renoncé à visiter le Saint-Laurent. Les Basques, les Normands et les Bretons venaient, tous les ans, pêcher dans le golfe et à l'entrée du grand fleuve ; quelques-uns se rendaient même jusqu'à Tadoussac, pour y faire la traite des pelleteries avec les sauvages.

En 1603, le sieur de Pontgrève, accompagné de Samuel de Champlain, marin brave et expérimenté, né à Brouage en Saintonge, remonta le Saint-Laurent et vint mouiller dans le havre de Québec. Pendant le peu de temps qu'ils demeurèrent en ce lieu, Champlain remarqua un promontoire, qui lui parut très-propre à l'érection d'un fort ; c'était dans les environs, comme nous l'avons déjà dit, que Quartier avait passé l'hiver de 1535-36. Le village

1977-1978

CORPORATION.
Bureau de l'Inspecteur des Chemins,
No. 25, rue Ste. Anne, Québec, 30 mars 1834.
DES soumissions ca. bétées adressées au Président
du comité des Chemins, seront reçues à ce bureau
jusqu'à MERCREDI.

Pour informations s'adresser à ce bureau tous les jours, entre 10 et 2 heures.

AVIS DE LA CORPORATION.

DES soumissions cachetées seront reçues par le soumissionné gérant de l'Aqueduc, d'ici à MARI 1, l'ONZE D'AVRIL prochain, à MIDI, pour 500,000 briques de 8 pouces, dure et bien cuite, pour la canalisation de la cité — aussi, 500 quarts de ciment hydraulique à être délivrés de la manière suivante, au quai neuf du Palais, marché St. Paul, savoir :

50,000 briques et 50 quarts ciment, le ou ayant le	1er mai.
100,000 idem et 100	idem 1er juin.
150,000 idem et 150	idem 1er juillet.
200,000 idem et 200	idem 1er août.

Le contractant aura à fournir deux cautions sujettes à l'approbation du maire, et signer un acte pour la due exécution du contrat.

R. MEREDITH,

Hôtel-de-Ville, 13 mars 1834.

CORPORATION DE QUEBEC.

Bureau de l'Inspecteur des Chemins,
No. 25, rue St. Anne, Québec, 27 mars 1854.

DES soumissions cachetées, adressées au Président du Comité des Chemins, seront reçues à ce Bureau jusqu'à MERCREDI, le 26 AVRIL prochain, pour l'approvisionnement de 3000 Boites de pierre de Beaupré, à être livrées dans les limites de la cité.

Pour plus amples informations s'adresser à ce bu-
 reau TOUS LES JOURS, entre 10 et 2 heures.
 Par ordre,
 JOS. HAMEL,
 Inspecteur des chemins.
CORPORATION.

Bureau de l'Inspecteur des Chemins,
No 25, rue Sainte-Anne, Québec, 16 mars 1854.
LES soumissions cachetées adressées au préfet.

10.—Un quai de 370 pieds de long à être érigé sur prolongement du côté nord de la rue St. Joseph.

10.—Un quai de 1300 pieds de long, à être érigé sur ligne parallèle à la rue St. Roch.

On pourra voir les plans et devis des ouvrages ci-dessus en s'adressant à ce bureau.

JOS. HAMEL,
Inspecteur des chemins.

RAMONAGE DES CHEMINÉES.
Quartier Saint-Roch.
E soussigné prend la liberté d'informer les occupants de maisons dans le QUARTIER ST-ROCH, que ses RAMONAGES se font

une visite à commencer LUNDI, le 20
urant, et les jours suivants, si le temps le permet,
na le but de ramoner leurs cheminées.

Québec, 18 mars 1854.

Département de l'Aqueduc.
 Les soumissions cachetées seront reçues par le
 Gérant de l'Aqueduc, d'ici à **MARDI** le 11 d'A-
 vril prochain, à MIDI, pour faire et remplir les
 enchères mentionnées plus bas, emporter la terre et
 les roches de surplus, et, conformément aux plans et
 spécifications que l'on peut voir au bureau.

tranchée de la rue Saint-Jean en dehors de la porte, entre la rue Saint-Augustin et la rue des Lacs, de 800 pieds de longueur sur 9 pieds et 6 pouces de profondeur.

En rue Saint-Jean, en dedans des murs, de la rue Auteuil à la rue Couillard, 1200 pieds de longueur sur 11 pieds 6 pouces de profondeur.

En rue Saint-Valier, de la rue des Lacs à la rue

de la Couronne, à la
pouces de profondeur.
rue Craig, de la rue Saint-Valier au pont Dor-

profondeur.
n rue Saint-Paul, de la rue Saint-Nicholas à la rue
Saint-Pierre, 276,0 pieds de longueur sur 9 pieds 6
pouces de profondeur.
n rue Saint-Pierre, de la rue Saint-Paul à la rue
Saint-Nicholas, 135,0 pieds de longueur sur 9 pieds 6
pouces de profondeur.
ES soumission de

pour le roc, la terre, le remplissage et le transport
surplus respectivement.
Le contractant aura à fournir deux cautions sujettes
à l'approbation du maire, et signer un acte par le due
tion du contrat.

R. MEREDITH,
Gérant.

LES affaires qui étaient ci-devant faites par CHARLES E. LEVEY & Co, seront continuées, &c. de ce jour, sous les mêmes nom et raison, par les signés.

AVIS.
soussignés informent le public que les affaires
istantes actuellement sous le nom de J. B. ROY,
et continuées sous les noms et raison de J. B. ROY

HUILE DE MARSOUIN.
VALLONS huile de Marsouin, clarifiée.

ne, baleine et morue.
A vendre par
M. G. MOUNTAIN.
avril 1854.

AMIDON.
POITES meilleur Amidon de Waterford. A

RIZ.
SACS meilleur riz épuré de Patna.
10 tierçons idem de la Caroline.
A vendre par

AUX PILOTES ET MARINS.
 Ils sont donné qu'à commencer du PREMIER
 jour de JUILLET prochain, le canon, à la Station
 qui se trouve sur le fleuve Saint-Laurent, sera tiré
 à 10 heures du matin.

Farordre,
E. B. LINDSAY,
G. M. T. Q.
on de la Trinité,
Quebec, 1er avril 1854. }

LE CUIR, HARNAIS, SOULIERS, ETC., ETC.

LE SOUSSEIGNÉ remercie ses pratiques et le public généralement de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à présent, et les informe qu'il a maintenant en main un ASSORTIMENT DE CUIR, HARNAIS, SOULIERS DE TOUTES SORTES, lesquels il vendra à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS, avec facilité de paiement, ou à cinq pour cent d'escompte, dans le cas de VENTE EN GROS AU COMPTANT.

JOSEPH CADOTTE,
Rue St. Pierre, Bas-Ville.

Québec, 30 mars 1854.

Papiers Peints, etc.

ON trouve toujours chez les soussignés un grand assortiment de PAPIERS PEINTS pour salons et couloirs, dont quelques-uns sont des paysages.

— AUSSI, —

Vitres, Mastie, Peintures, Huiles, Couleurs et Pineaux.

CHAS. McDONALD,
Vis-à-vis la Cathédrale.

Québec, 21 mars 1854.

ATTENTION!!

GRANDE VENTE SANS RESERVE DE MARCHANDISES SECHES, Se détaillant de 25 à 30 par 100 au-dessous des prix en gros.

B. O'NEILL,

mais été offertes sur le marché de cette cité, importées, vu les importations de sur-plus et l'arrivée bien tard des Articles.

CONSISTANT EN PARTIE COMME SUIT :

- Une grande quantité de Couvertures et Flanelles, 200 pièces Plaid de Gals, de 6d. et au-dessus, 75 idem d'Allemagne, de 6-4 et 5-4, bas prix.
- 250 idem Draps de Cologny, noirs et de couleur, de 7 deniers et demi à 3s.
- 175 idem Draps d'Orléans, de couleurs et noirs, de 6 deniers et quart à 1s. 9d.
- 5 idem de Laine et Cachemire, de 6d. à 2s.
- Une quantité de Fourrures d'habillements, tels que Crêpes d'Australie, Mémos français, etc., etc.
- Gros-Draps noirs et de couleur, de 2 heures à 5 heures.

Et tous articles compris dans la branche des marchandises seches. LE TOUT A VENDRE SANS RESERVE. BERNARD O'NEILL.

Québec, 15 nov. 1853.

THOMAS ANDREWS, No. 3, RUE ST. JEAN,

Plombier, Poscur d'appareils à gaz, et ouvrir en fer en feuille, en ferblanc et en cuivre, informe respectueusement ses pratiques et le public qu'ayant complété ses ateliers, il est en conséquence prêt à exécuter avec efficacité et célérité, et AUX TAUX LES PLUS MODÉRÉS TOUTES SORTES D'OUVRAGE dans les branches susdites.

Son fonds comprend bassins d'aisance des plus nouveaux et d'après un principe amélioré, pompes aspirantes et refoulantes, plomb en feuille, tuyaux en plomb, etc., avec un grand assortiment de CHANDELIERS, LUSTRES, BRACKETS, PILIERS, ETC. qu'il vendra et posera avec son plus bas prix. Plomb en feuille et tuyaux de plomb à vendre. Québec, 25 ju. en 1853.

GRANDE REDUCTION DANS LE PRIX DES MARCHANDISES SECHES, Au "Commercial House,"

Marché de la Haute-Ville, près de la Cathédrale de Notre-Dame

Le soussigné prend la liberté d'annoncer aux habitants de Québec et de ses environs que, dans la vue de faire place à ses importations du printemps, 1 commencera à vendre, LUNDI, le 16 de janvier, TOUT SON FONDS CONSIDÉRABLE DE MARCHANDISES SECHES, de goût et d'utilité, et convenables à la saison, à des prix réduits de 15 à 20 0/10, ce qui donnera aux acheteurs au comptant l'opportunité d'avoir une marchandise toute récemment importée, à des prix et-avant inconnus à Québec.

— Le fonds consiste en partie comme suit : —

- Mémos français, Draps de Cologny, Couvertures de table, Couvertures, Draps de Crêpe et Vicuna, Cachemires et Delaines imprimés, Plaids de Gals, Draps de Laine, Soies à brocat et à rates, Idem ouvré et noir, Patron de robes brodées, Robes à la Bayadère, Robes de bal, Gants, Bas, Rubans, Dentelles, Fleurs, Mousselines brofées, Fichus, Mouchoirs de fantaisie, Bonnettes de velours, de soie et de pluche, Châles oblongs et quarrés, Toile à nappes, Toile à serviettes, Coton blanchi, Coton lavé, Couvertures, Flanelles.
- Courte-pointes, Couvertures de tables, Couvertures, Draps de Crêpe et Vicuna, Cachemires et Delaines imprimés, Plaids de Gals, Draps de Laine, Soies à brocat et à rates, Idem ouvré et noir, Patron de robes brodées, Robes à la Bayadère, Robes de bal, Gants, Bas, Rubans, Dentelles, Fleurs, Mousselines brofées, Fichus, Mouchoirs de fantaisie, Bonnettes de velours, de soie et de pluche, Châles oblongs et quarrés, Toile à nappes, Toile à serviettes, Coton blanchi, Coton lavé, Couvertures, Flanelles.

Le prix de chaque article est marqué echiiffres unis. PATRICK O'NEILL.

Québec, 14 janvier 1854.

BILLS PRIVES.

AVIS est par les présentes donné à toutes personnes qui ont l'intention de s'adresser à l'Assemblée Législative pour obtenir des BILLS PRIVES et Locaux, en accordant des privilèges exclusifs ou des pouvoirs de cor, ration pour des fins de commerce ou autres entreprises de profit, soit pour régler des arpentages ou des limites, soit pour faire quelque chose dans l'opération affectant les droits ou la propriété d'autres parties qu'elles sont tenues par les 62e, 63e et 64e règles (qui sont publiées au long dans la Gazette du Canada) d'en donner avis pendant deux mois dans un papier-nouvelles publié en langue anglaise et dans un papier-nouvelles publié en langue française dans le district intéressé ; et s'il n'y a pas de papier-nouvelles publié dans ce district, alors d'un papier-nouvelles publié dans un district adjacent, et dans la Gazette du Canada. Les premières et dernières insertions de ces avis devront être transmises au Bureau des Bills Privés, à Québec.

Attesté,

W. B. LINDSAY,

G. A.

Québec, 29 octobre 1853.

Banque de Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à la Banque de Québec pétitionnera la Législature Provinciale à sa prochaine session pour obtenir des amendements à sa chartre, dans le but d'augmenter son capital, et pour d'autres fins. Par ordre du bureau.

C. GETHINGS,

Cassier.

Banque de Québec,

Québec, 26 décembre 1853.

A vendre par les soussignés : PEINTURE BLANCHE de Zinc de Hubbard, B. Blanc de plomb n° 1, en barils de fer d'une & Huile de lin crue, en barils et quarts. Esprit de Térébenthine en quarts.

LANE, GIBB & CIE. Québec, 28 février 1854.

Briques!! Bricks!!!

10,000 BRICKS A FEU, la meilleure de Carr, à vendre. CHS. E. LEVEY & Cie., Quai de Lévi. 23 mars 1854.

Fourrures.

PELLETIERES NON MANUFACTURÉES.

LE soussigné donne le plus haut prix au comptant, pour toutes espèces de FOURRURES non manufacturées de saison, à son bureau, rue St. Pierre, no. 25. D. R. STEWART.

Québec, 29 déc. 1854.

Robes de Carriole de peau de Buffle.

LES soussignés ont reçu un supplément de l'article ci-dessus qu'ils vendront à des prix modérés. Ils ont constamment en main des Capots de voyage en peaux de Castor, de Blaireau, de Loup, Loup Marin, Astrachan et de Buffle. BOTTES DE LAFAND. Raquettes et Mocassins de meilleure manufacture, avec leur assortiment ordinaire de Fourrures pour dames et messieurs. Ils donneront les prix les plus élevés pour toute sorte de fourrures propres à l'exportation. JOHN HENDERSON & CIE. Québec, 12 janvier 1854.

Vêtements.

LE soussigné, TAILLEUR, de retour en son pays natal après un long séjour aux Etats-Unis, informe ses compatriotes qu'il s'est établi à Saint Roch, No. 31, rue Desjardins, où il espère, par ses soins et son expérience mériter une part de leur encouragement. Il est ass DEGRAISSEUR DE HARDES, etc., c'est-à-dire que de vieux habits, il en fera presque des neufs, tant il possède au parfait le moyen de rendre au drap son luisant primitif. P. PELLETIER.

27 décembre 1853.

JOHN LILLY, Marchand-Tailleur, No. 13 rue Ste. Anne, Haute-Ville, Québec, vient de recevoir les importations d'automne et d'hiver, lesquelles consistent en un choix splendide de Draps double fond, Whitefay fines, Draps de Castor, Draps de Sibirie, et imitation de Peau de lion, Doekins et Cachemires, dont le confectionnement des vêtements avec goût et ponctualité. Un choix superbe et varié d'Étoiles à Veste, Cravates, attaches d'opéra, foulards, Cois de chemise, etc., etc. Québec, 22 nov. 1853.

Industrie.

MONUMENTS, PIERRES TUMULAIRES (Voir le cimetière de Mount-Hermon.) EN MARBRE ITALIEN, AMERICAIN, ET EN PIERRE DE PICTOUE.

LE soussigné a toujours en prêts des PIERRES TUMULAIRES, il offre en vente quatre devant de chemise, et une ardoise glacie, à bas prix. Il fait des dessus de table, etc., sur demande. Il se croit autorisé de dire qu'il a reçu pour des échantillons de son ouvrage, un premier prix et un diplôme de 1re classe, à la dernière exposition de Québec. Les personnes désirées d'ériger et autome quelques monuments ou pierres tumulaires, voudront bien donner leurs ordres de bonne heure. F. MORGAN.

Manufature de Marbre, Rue St. Jean, en dehors de la Porte. Québec, 30 août 1853.

AVIS.

CERQUELS DE FER!! LES soussignés offrent en vente, à leur magasin, rue Saint-Valier, des cerqueles en fer émaillés et émaillés, à l'épreuve de feu et de l'air, de toutes les grandeurs. Ils sont munis à la tête d'une forte vitre, de sorte que les parents et les amis du défunt peuvent lui voir le visage, jusqu'au moment de l'inhumation, s'ils jugent convenable de le disposer promptement dans la bière après la mort. La vitre est recouverte d'une plaque de fer. J. O. VALLIÈRE ET FILS. Québec, 27 décembre 1853.

SOIÉTÉ BIENVEILLANTE Britannique Américaine DE MONTREAL.

Bureau : 103, rue Notre-Dame, Montréal.

Succursale à Québec : 10, rue Haldimand.

OFFICIERS : HENRY T. STROGO, écr., Président ; J. H. PHILLIPS, écr., Secrétaire et Gérant-général.

DIRECTEURS : A. A. DORON, écr., J. DOUTRE, écr., J. G. BIDAUD, écr. M.D., G. BROWNE, écr., arch. H. T. STROGO, écr., J. H. PHILLIPS, écr., W. HENDERSON, écr., A. McDONALD, écr., M. H. HAYS, écr., E. H. RUTHERFORD, écr., GEO. HERRICK, M.D., HENRY BOSWELL, écr., LES DRS. SUTHERLAND, HOWARD ET BIBAUD, Médecins.

BANQUIERS—La Banque du Haut-Canada : la Banque de l'Amérique Septentrionale Britannique. BUREAU LOCAL DES DIRECT. A QUÉBEC : HOS. LOUIS MASSUE, Ls. PREVOST, écr. M.D., J. CAUCHON, écr., M. P. P. Z. NAULT, écr. M.D., VITAL TETT, écr., O. ROBITAILLE, écr. M.D., LES DRS. NAULT, ROBITAILLE et MOFFET, Médecins.

C. ALLEYN, écr., Conseil légal. A. L. GRAVELEY, écr., Secrétaire local. J. P. MACKAY, écr., Actuaire.

CETTE INSTITUTION est organisée dans le but de pourvoir au soulagement mutuel de ses membres qui peuvent devenir incapables de travailler par vieillesse, maladie ou accident, composée de Marchands, Mécaniciens, Agriculteurs, Ouvriers et autres, associés dans un but de protection mutuelle.—est destinée à mettre en opération le système de bienveillance le plus simple. L'PAIEMENT ANNUEL assurant durant la maladie, ou durant une incapacité de travail, les sommes suivantes chaque année :

Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.	Bénéfice par sem.
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
0 10 0	0 15 0	1 0 0	1 10 0	2 0 0
Paiement annuel.	Paiement annuel.	Paiement annuel.	Paiement annuel.	Paiement annuel.
£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
0 15 0	1 2 0	1 10 0	2 5 0	3 0 0

Une entrée annuelle de 5s. assure 10 après le décès.

Les femmes sont admises comme les hommes. La public est respectueusement invité à se rendre au bureau et prendre une copie du "Montreal Monthly (gratis)", journal grand et élégant publié par la Société, contenant le Prospectus, la Constitution et les Règlements, et toutes informations relatives à la Société Bienveillante Britannique Américaine. Prix de la souscription annuelle, 2s. 6d. Chaque membre a droit à un exemplaire gratis. 7 mars 1854.

Morue fraîche.

ON trouve constamment pendant l'hiver de la MORUE FRAICHE chez le soussigné, au marché de la Basse-Ville. THOS. CONNELL. Québec, 22 déc. 1853.

Etude de Notaire.

T. F. M. OFFET, notaire, a fixé sa résidence au n° 84, de la maison de dame veuve Groux, faubourg St. Jean, rue St. George, où il tient son bureau. 28 janvier 1854.

AVIS AUX MAGISTRATS.

FORMULES pour tout trimestre conformément à l'Ordonnance 26 Victoria, chap. 20, imprimées avec soin sur beau papier ; A VENDRE à l'imprimerie, de ce journal.—18 nov. 1852.

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE,

Bâtisses de l'Assurance Royale, RUES NORTH JOHN ET DALE, LIVERPOOL, ET No. 29, RUE LOMBARD, COIN DE CLEMENS LANE, LONDRES.

CAPITAL, £2,000,000, en 100,000 parts de £20 chaque.

Syndes : J. S. LEIGH, écr.—R. B. H. BLUNDELL, écr. Secrétaire et Agent : PERCY M. DOVE, écuier.

Banquiers à Liverpool.—LA BANQUE DE LIVERPOOL. Banquiers à Londres : MM. GLENN, HALLIFAX & CIE. Banquiers à Québec.—LA BANQUE DE MONTREAL.

LE fonds considérable de la Compagnie et le nombre et l'indiscution des propriétaires, la met en état de faire les plus élevés du royaume, quant à ce qui regarde les intérêts du public. On continue de prendre des Assurances contre le Feu à des prix très modérés. La Compagnie se distingue comme par le passé par sa ponctualité à régler les réclamations. Elle ne charge rien pour la police. BRANCHE D'ASSURANCE POUR LA VIE. Les avantages que présentent cette Branche de la Compagnie sont comme suit, savoir : Garantie d'un fort capital, prix modérés, grande part dans les profits pour l'assuré, s'élevant au deux tiers du montant, peu de frais d'administration, les dépenses du Bureau étant supportées proportionnellement par les deux Branches, et exemption de la part de l'assuré des charges de la société. Da. ROWAND, médecin consultant. FORSYTH & BELL, Agents. Québec, 27 août 1853.

Compagnie d'Assurance de l'Aigle, sur la vie.

Bureau des Agents, QUAI DE MONT, (au-dessous de la porte.) W. & W. C. HENDERSON, AGENTS POUR LE CANADA. Québec, 21 juin 1853.

OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie de l'Assurance de l'AIGLE offre de plus la garantie d'une COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par l'acte du Parlement, 52 George III. Les taux d'Assurance sont très modérés, et comme 80 par 100 de tous les profits sont distribués entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse demander tant dans sa propre sûreté que dans celle de ceux qui assurent. L'actif de la Compagnie excède, sans compter le capital payé. UN DEMI MILLION STERLING. Le revenu annuel est de plus de £125,000 sterling. Les assurés ont le droit de retirer à tout moment le montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIVRES sterling. Par le même partage des profits, environ £100,000 ont été payés aux assurés, pour toute la vie. Depuis l'information de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement de leurs réclamations, la somme de £1,195,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue. On accorde des Polices sur le système du demi-crochet, lorsqu'on l'exige. Tout renseignement quant aux taux, etc., sera donné par les agents à Québec, Montréal et Toronto.

Age.	Primes.	Age.	Primes.
18 ans	£2 0 2	50 ans	£4 11 4
25 "	2 5 7	55 "	5 10 11
30 "	2 10 8	60 "	6 7 4
35 "	2 17 1	65 "	8 13 7
40 "	3 5 0	70 "	11 13 2
45 "	3 16 6		

Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour dix années, et des demi-primes, tous payables par quartier, semestre ou par année. 12m.

COMPAGNIE "EQUITABLE" D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.

450, West Strand, Londres, ET No. 17, Grande Rue St. Jacques, Montréal.

Capital, £500,000 sterling.

Président : A. C. BARCLAY, ECUYER.

Directeurs : CHS. BENNET, Ecr. JOHN SPAW, Ecr. HUGH CROFT, Ecr. ED. S. SYMES, Ecr. JOHN MOSS, Ecr. CLEM. TABOR, Ecr. FRED. MORRIS, Ecr. THS. WEST, Ecr. C. T. SEWARD, Ecr. F. F. WOODHOUSE, écr.

Secrétaire : WILLIAM H. PRESTON, ECUYER.

Auditeurs : HENRY EVE, Ecr. THS. WILLIAMS, Ecr.

Banquiers : MM. GLYN, MILLS ET CIE.

Solliciteurs : MM. CARDALE, HIFFE ET RUSSELL.

Directeurs locaux, Montréal : WILLIAM LUNN, Ecr. HOS. W. MORRIS, Ecr. J. TORRANCE, Ecr. J. G. MACKENZIE, Ecr. J. FROTHINGHAM, Ecr. E. R. FABRE, Ecr. ALF. LAROCQUE, Ecr. A. T. GALT, Ecr. BENJ. HOLMES, Ecr. THEOD. HART, Ecr.

Agent général des colonies Britanniques de l'Amérique du Nord : FREDERICK R. STARR, ECUYER.

Compteur et Cassier : D. D. MACKENZIE, ECUYER.

CE BUREAU assure contre toutes pertes ou dommages causés par le feu, toutes descriptions de Bâtisses, Moulins et Manufactures ; Marchandises, etc. ; Vaisseaux au port et en construction, etc. ; Usines ou autres Vaisseaux sur les Rivières ou Canaux, et les Marchandises y chargées, produits et ustensiles d'Agriculture de toute description. Le Bureau d'Assurance "Equitable", au moyen d'une analyse constante de sa propre expérience, de temps à autre, adapte son tarif à la nature des cas. A cette fin, une investigation sera faite annuellement dans chaque classe de risques ; et l'on remboursera une moitié, ou 50 par cent, de l'excédent clair à tous les Assurés dont les Polices auront eu trois ans d'existence. Les engagements de "l'Equitable" sont garantis par un "Propriétaire" responsable et par un capital souscrit très ample. Les Assurés sont exempts des risques qu'impose un Assurance Mutuelle et ont droit, d'après les conditions de l'Association, de partager la moitié des profits. Les pertes sont ajustées et payées à Montréal, sans déduction ou escompte et sans être référées à Londres. La Compagnie assure les rentes ou revenus sur Primes contre les pertes provenant de l'incendie. Par une résolution du Bureau de Londres, les Primes sont retenues à Montréal pour payer les pertes et accumuler un fonds de £10,000. Les Directeurs à Montréal s'assemblent toutes les semaines. Des Agents sont nommés pour tout le Canada. On peut s'adresser au Bureau de la "Société de Bâtisse de l'Union", maison Cloutier. WESTON HUNT & JOHN ROSS, Agents pour Québec. 28 mars 1854.

AVIS.

GOOWIN FRERES prennent la liberté d'insérer leurs pratiques et le commerce, que depuis le premier de mai courant, ils continuent pour les affaires comme importateurs et marchands en gros seulement, de Patience et Ferrerie, aux magasins de B. TREMAIN, écuier, rue Saint-Paul. Québec, 7 mai 1853.

Assurances.

HOME FIRE INSURANCE COMPANY, 12, WALL STREET, NEW-YORK.

MONTANT DU CAPITAL EN ARGENT, UN DEMI MILLION DE PIATRES.

SIMEON L. LOOMIS, Président. CHARLES J. MARTIN, Secrétaire. DANIEL MCGIE, AGENT, Quai Saint-André. Québec, 18 oct. 1853.

Ontario Marine and Fire Insurance Company.

(Compagnie d'Assurance Maritime et contre le feu de l'Ontario.) BUREAU PRINCIPAL : HAMILTON, CANADA-OUEST. E. CARTWRIGHT THOMAS, Ecuier. VICE-PRÉSIDENT : D. C. GUNN, Ecuier. BUREAU DE DIRECTION : H. C. Baker, Ecuier. N. Merritt, Ecuier. M. W. Brown, " John F. Moore, " Peter Carroll, " James Osborne, " D. C. Gunn, " C. A. Sadler, " James McIntyre, " E. C. Thomas, " James Matheson, " John Wilson, " TRESORIER : LA BANQUE DE GORE. SOLICITEURS : MM. BURTON & SADDLER. SECRÉTAIRE : C. HORATIO GATES. COMPTABLE : WILLIAM POWIS. INSPECTEUR MARITIME : CAPITAINE MCARTHUR.

Bureau de l'AGENCE A QUÉBEC, au n° 2, rue St. Jacques, vis-à-vis la maison de Douane. Assurance sur mer, les eaux intérieures, et sur terre, effectuée à des taux avantageux. H. W. WELCH, Agent. Québec, 16 juin 1853.

Assurances.

HOME FIRE INSURANCE COMPANY,

12, WALL STREET, NEW-YORK.

MONTANT DU CAPITAL EN ARGENT, UN DEMI MILLION DE PIATRES.

SIMEON L. LOOMIS, Président. CHARLES J. MARTIN, Secrétaire. DANIEL MCGIE, AGENT, Quai Saint-André. Québec, 18 oct. 1853.

Ontario Marine and Fire Insurance Company.

(Compagnie d'Assurance Maritime et contre le feu de l'Ontario.) BUREAU PRINCIPAL : HAMILTON, CANADA-OUEST. E. CARTWRIGHT THOMAS, Ecuier. VICE-PRÉSIDENT : D. C. GUNN, Ecuier. BUREAU DE DIRECTION : H. C. Baker, Ecuier. N. Merritt, Ecuier. M. W. Brown, " John F. Moore, " Peter Carroll, " James Osborne, " D. C. Gunn, " C. A. Sadler, " James McIntyre, " E. C. Thomas, " James Matheson, " John Wilson, " TRESORIER : LA BANQUE DE GORE. SOLICITEURS : MM. BURTON & SADDLER. SECRÉTAIRE : C. HORATIO GATES. COMPTABLE : WILLIAM POWIS. INSPECTEUR MARITIME : CAPITAINE MCARTHUR.

Bureau de l'AGENCE A QUÉBEC, au n° 2, rue St. Jacques, vis-à-vis la maison de Douane. Assurance sur mer, les eaux intérieures, et sur terre, effectuée à des taux avantageux. H. W. WELCH, Agent. Québec, 16 juin 1853.

Assurance Coloniale de la Vie.

EDIMBOURG, BUREAU CENTRAL, 22, PLACE ST. ANDRÉ.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA, 49, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

Bureau des Directeurs : L'honorable PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal, président. L'honorable Juge MCGORD, L'honorable AUGUSTIN N. MORIN, BENJAMIN H. LEMOINE, écr., Cassier de la Banque du Peuple. JOHN OGILVY MOFFATT, écuier, marchand, HENRY STARKES, écuier, marchand.

Medecin : GEORGE W. C. BELL, M. D. Architecte : A. DAVIDSON PARKER. Division des Profits : LES profits qui se sont accumulés dans les affaires de cette Compagnie depuis 1846, seront divisés le 25 MAI 1854, et les parties prenant des Assurances d'après l'échelle participant avant cette date, auront droit à une part dans le fonds mis à part pour être divisé entre les assurés. On peut se procurer tout renseignement en s'adressant aux Succursales, ou aux Agents de la Compagnie à l'Intérieur ou à l'Extérieur. Par ordre des Directeurs, A. DAVIDSON PARKER, Directeur du Canada. Agent à Québec, A. J. MAXHAM. Québec, 22 déc. 1853.

BRITISH AMERICA ASSURANCE COMPANY

CAPITAL, - - - - £100,000. BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

GOVERNUR.—Hon. W. ALLAN. DEPUTÉ-GOUVERNEUR.—G. P. RIDOUT, écuier. M. P. P.

Bureau de l'Agence de Québec, quai des Indes. Le soussigné ayant accepté l'agence de cette compagnie, est maintenant prêt à prendre des RISQUES MARITIMES, sur bâtiments voyageant sur les mers et les eaux intérieures. Aussi, Assurance contre le feu, à des termes aussi modérés qu'à tout autre bureau qui a la confiance. J. W. LEAYCRAFT, Agent. Québec, 9 juin 1853.

Remèdes.

NE LISEZ POINT CECI

Qu'aviez la croyance que tout ce que l'on a dit à propos du Colant, pour les cheveux de Himstard & Co., peut-être prouvé substantiellement. Il ne ressemble aucunement à rien de ce qui a été offert jusqu'ici au public, et possède une propriété particulière d'agir comme stimulant sur la racine des cheveux de manière à ce que la couleur est secrétée par les petits vaisseaux à la racine des cheveux, donnant ainsi la couleur et l'apparence de santé. On peut faire usage de cette préparation avec sécurité et sans crainte. Il est composé d'huile et de spiritueux stimulants, ce qui en fait un excellent article de toilette possédant toutes les qualités de la meilleure huile à cheveux et comme eau détersive nettoyant la tête des saletés qui produisent si souvent la calvitie prématurée. Quelqu'un fera usage de cette composition ne devra point craindre les cheveux blancs. On la trouvera aussi bon marché que toute autre préparation pour les cheveux. Pâte de Chlorine Détersive pour les Dents de Himstard & Co. C'est une très belle